



Assemblée constituante  
Case postale 3919  
1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 15 juin 2012

## Communiqué de presse

L'Assemblée constituante a pris connaissance avec satisfaction de l'arrêt rendu par la Chambre administrative de la Cour de justice suite au recours déposé le 11 mai 2012 par deux citoyens et que certains médias avaient relayé. Les deux auteurs du recours invoquaient une violation des droits politiques en relation avec la campagne d'information de l'Assemblée constituante, lancée fin mars 2012, et demandaient d'interdire à l'Assemblée toute publicité politique ou toute information portant sur le projet de constitution.

La Chambre administrative a rejeté ce recours, considérant que la Constituante, en informant de manière objective les citoyens jusqu'au 26 juin, remplissait le mandat d'information de la population conféré par la loi à la Constituante et ne constituait pas une violation des opérations électorales.

|                   |                                        |               |
|-------------------|----------------------------------------|---------------|
| <u>Contacts :</u> | Thomas Büchi, coprésident,             | 079 213 54 67 |
|                   | Marguerite Contat Hickel, coprésidente | 079 275 04 78 |
|                   | Céline Roy, coprésidente               | 076 360 90 39 |
|                   | Christiane Perregaux, coprésidente     | 077 472 31 57 |